

À Propos du *Manifeste IFLA/UNESCO pour une bibliothèque multiculturelle*

- Écrit par la section Services de bibliothèques pour les populations multiculturelles (*Library Services to Multicultural Populations*) de l'IFLA.
- Cette section rassemble des bibliothèques et institutions intéressées par le développement et la mise à disposition de services conçus pour répondre aux besoins des **minorités culturelles et linguistiques**.
- Le Manifeste a été approuvé par le Conseil d'administration de l'IFLA en août 2006 et adopté par l'UNESCO lors de sa 35e session en octobre 2009.

Le préambule du Manifeste

- « Diversité culturelle » ou « multiculturalisme »
 - la coexistence harmonieuse et les **interactions entre différentes cultures** ;
 - la culture comme ensemble de traits spirituels, matériels, intellectuels et émotionnels caractéristiques d'une société ou d'une groupe social ;
 - elle englobe la littérature, les styles de vie, les manières de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et croyances.
- La diversité culturelle ou multiculturalisme est à la base de notre capacité collective d'agir au sein des communautés locales ou dans la société globale.
- Cette définition se base sur la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001).

Principes

Chaque individu dans notre société globale a le droit d'avoir accès à un ensemble complet de services de bibliothèques et d'information. En abordant les questions de diversité culturelle et linguistique, les bibliothèques doivent :

- **Servir tous les membres d'une communauté** sans aucune discrimination envers leur patrimoine culturel et linguistique ;
- Fournir de l'information dans **des langues et systèmes d'écritures adaptés** ;
- Donner **accès à un large ensemble de ressources et de services** qui reflètent toutes les communautés et leurs besoins ;
- Employer **des équipes qui reflètent la diversité des communautés**, qui sont formées à travailler avec et à servir différentes communautés.

Missions des services multiculturels en bibliothèque (1)

- **Sensibiliser** sur la valeur positive de la diversité culturelle et favoriser le dialogue interculturel ;
- **Encourager la diversité linguistique** et le respect des langues maternelles ;
- **Faciliter la coexistence harmonieuse de différentes langues**, y compris par l'apprentissage de plusieurs langues dès le plus jeune âge ;
- **Protéger le patrimoine linguistique et culturel** et valoriser l'expression de soi, la création et la dissémination dans toutes les langues adéquates ;
- **Soutenir la protection des traditions orales** et du patrimoine culturel immatériel.

Missions des services multiculturels en bibliothèque (2)

- **Favoriser l'inclusion et la participation** de personnes et de groupes venus d'horizons culturels divers ;
- **Favoriser l'inclusion et la participation** de personnes et de groupes venus d'horizons culturels divers ;
- **Promouvoir la diversité linguistique** dans l'environnement numérique ;
- **Encourager l'accès universel** à l'environnement numérique ;
- **Valoriser le partage des connaissances** et les bonnes pratiques en matière de pluralisme culturel.

Gestion et organisation

- Les activités fondamentales des services de bibliothèques et d'information pour les diverses communautés culturelles et linguistiques sont **centrales** et non « séparées » ou « en plus » des autres activités, et devraient toujours être conçues pour répondre à des besoins locaux ou spécifiques.
- La bibliothèque devrait disposer d'une **politique d'établissement** et d'un **plan stratégique** qui définissent ces missions, les objectifs, priorités et services relatifs à la diversité culturelle.
- La coopération avec des professionnels ou groupes d'utilisateurs pertinents au niveau local, national ou international devrait être encouragée

Actions fondamentales

- Développer des services et des collections multilingues et culturellement diverses ;
- Consacrer des ressources à la **sauvegarde des expressions et patrimoines culturels**, en prêtant une attention particulière aux traditions orales, indigènes et au patrimoine culturel immatériel ;
- Offrir des programmes d'éducation permanente, de développement des compétences informationnelles, de ressources pour les nouveaux arrivants, de patrimoine culturel et de dialogue interculturel comme partie intégrante de tous les services ;

ANNEXE D : COMPRENDRE LE MANIFESTE — ATELIER

- Fournir des ressources dans des langues adaptées à travers les systèmes d'organisation et d'accès à l'information de la bibliothèque ;
- Développer des outils de communication et de valorisation dans des formats et langues adaptés pour pouvoir attirer des groupes divers à la bibliothèque.

Équipe

- L'équipe de la bibliothèque est l'**intermédiaire actif entre le public et les ressources**.
- Elle doit recevoir une **formation professionnelle continue** centrée sur les services aux communautés multiculturelles, la communication et la sensibilité interculturelle, la non-discrimination, les différentes cultures et langues.
- L'équipe d'une bibliothèque multiculturelle devrait **refléter les caractéristiques culturelles et linguistiques des communautés**, afin de promouvoir la conscience culturelle, de refléter la communauté desservie par la bibliothèque et d'encourager la communication.

Financement, législation et réseaux

- Les gouvernements et autres organes de décision sont fortement incités à **créer et financer des bibliothèques** qui proposent des services et accès à l'information à des communautés culturellement diverses.
- Toutes les bibliothèques engagées dans le domaine doivent **participer aux réseaux locaux, nationaux et internationaux** de développement de politiques publiques dans ce sens.
- Les **résultats d'études et de recherche** ainsi que la **documentation des bonnes pratiques** devraient être largement disséminés afin de guider le développement de services de bibliothèques multiculturels efficaces.

Mettre en place le Manifeste

- La **communauté internationale** doit reconnaître et soutenir le rôle des bibliothèques et des services d'information dans la promotion et la protection de la diversité culturelle et linguistique.
- Les **décideurs** à tous les niveaux et la communauté des bibliothèques du monde entier sont invités à diffuser ce Manifeste et à mettre en œuvre ses principes et ses actions.